

Date Convocation : 09/05/2017

Présents : MM. MARQUIS Joseph, OUVRART Marie-Christine, BASSAND Denis, SIMONNET Julie, DEBAECKER Emmanuel, BEULQUE Florence, GRELAUD Elodie, LECONTE Margaret, GABORIT Jonathan, SAMPOUX Daniel.

Absents-Excusés : Mauricette ALETRU qui donne pouvoir à Margaret LECONTE, Sylvie BLONDET qui donne pouvoir à Jonathan GABORIT, Sandrine BLANCHARD qui donne pouvoir à Emmanuel DEBAECKER, Bruno VINCENT.

Secrétaire de Séance : BASSAND Denis

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du 24 avril 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 24 avril 2017.

ORDRE DU JOUR

• INTERVENTION DE MME HYBERT, PRESIDENTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme HYBERT.

Cette dernière présente le fonctionnement de la nouvelle Communauté de Communes, les différents services avec chacun des élus référents.

Elle répond aux différentes questions, notamment sur l'élaboration du SCOT qui se met en place progressivement sur le territoire, et sur le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

A la question sur l'évolution de notre document d'urbanisme (C.N) Mme HYBERT nous confirme qu'il est possible de se lancer dans l'élaboration d'un P.L.U pour la commune mais avec l'accord et la collaboration de l'intercommunalité.

Une question se pose sur les ZONES DE REVITALISATION RURALES : un débat s'instaure sur le sujet du deuxième médecin au pôle santé (jeune médecin à rechercher ou temporairement médecin en retraite pendant la recherche...).

Demande d'aide financière pour la journée du passage du Tour de France le 30 juin 2018.

• ETUDE D'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES SUR LES COMMUNES DE LE GUE DE VELLUIRE, OULMES, ST PIERRE LE VIEUX ET EVENTUELLEMENT PUYRAVULT

M. Denis BASSAND, référent Commission Locale de l'Eau au niveau du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Sèvre Niortaise et Marais Poitevin, informe le Conseil que l'inventaire des Zones Humides sur la commune est obligatoire, notamment dans le cadre de la mise en place d'un nouveau plan d'urbanisme.

Pour faire cette étude, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'étude. Le SAGE propose donc de se regrouper à plusieurs communes pour diminuer le coût. Or à ce jour 4 communes du Sud Vendée n'ont pas fait l'inventaire de leurs zones humides, il s'agit d'Oulmes, St Pierre le Vieux, Puyravault et Le Gué de Velluire.

La commune de Puyravault a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas faire son inventaire pour le moment.

Quant aux communes d'Oulmes et St Pierre le Vieux, elles acceptent le regroupement.

M. BASSAND propose que le Gué soit la commune coordonnatrice.

Un cahier des charges sera réalisé pour définir le bureau d'étude et des demandes de subventions seront faites auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de la Région des Pays de la Loire.

Le Conseil à l'unanimité, accepte de faire l'inventaire des Zones Humides et d'être coordonnateur du groupement de communes.

- **DEFINITION DE LA COMPETENCE GEMAPI (GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS)**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes, gestionnaire de la GEMAPI, lui demandant de définir éventuellement une ou plusieurs compétences qui pourraient entrer dans le cadre de la GEMAPI et qui ne le serait pas actuellement.

M. le Maire propose que la compétence sur le traitement des nuisibles, type Ragondins, soit pris en charge par le Syndicat, actuellement cette charge incombe à la commune.

Le conseil, à l'unanimité, accepte de transférer au Syndicat la compétence sur le traitement des nuisibles.

- **INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES 2017**

M. le Maire rappelle au Conseil que chaque année une indemnité de gardiennage des Eglises est versée par la commune. Il demande si elle est reconduite pour l'année 2017, pour un montant de 115 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, avec 6 abstentions et 7 voix pour, accepte de verser une indemnité de gardiennage pour l'année 2017 de 115 €.

- **DIVERS**

- Monsieur le Maire donne lecture au conseil que courrier reçu de la Préfecture sur le nouveau zonage de revitalisation rurale à compter du 1^{er} juillet 2017.

Ce dernier informe que des aides à l'installation seront versées aux entreprises et aux professionnels de santé, notamment.

Un débat, sur la possibilité de création d'une pharmacie sur le site du Pôle santé, est instauré,

- Les feux de la St Jean auront lieu le vendredi 23 juin sur la place du 8 Mai,

- M. le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental sur la déviation Le Gué La Taillée. Il vient en réponse à un courrier qui leur avait été adressé le 4 février 2017. Au vu du trafic qui n'a pas évolué entre 2010 et 2015, le projet de déviation ne peut être d'actualité.

- Florence BEULQUE informe que suite à un accident au Pont de Thairé, les barrières deviennent dangereuses pour la voie ferrée,

- Jonathan GABORIT demande où en est la mise en place de la Journée Citoyenne, et fait la demande d'une subvention d'aide aux transports extra-scolaires

- La Commission Scolaire se réunira le mardi 23 mai à 16h30 à l'école pour renouveler le PEDT,

- Une réunion entre la CLE et les 3 communes, pour l'inventaire des Zones Humides aura lieu le 27 juin à 10h à la Mairie du Gué.

Prochains conseils les 26 juin et 24 juillet 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 21h45.

Le secrétaire de séance,

D. BASSAND